

AQUATHLON « DEFI DE THAU »



Règlement de Course

Le DEFI DE THAU (Aquathlon) est une course composée d'un parcours NATATION en eau libre de 2100 m - Traversée de l'Etang de Thau de BALARUC les BAINS Plage des Nouveaux Thermes (N 43.4366/E 3.6710) arrivée à la Base nautique du Barrou de SETE - Place des Mouettes (N43.4194/E3.6692) suivi d'un parcours en COURSE A PIED de 11 km (Arrivée Stade Joliot Curie, complexe du Lido) sans arrêt du chronomètre entre les 2 disciplines.

>Le DEFI DE THAU (Aquathlon) est organisé le dimanche 5 septembre 2021 par le club de SETE THAU TRIATHLON suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon et il s'adresse aux **NAGEURS EXPERIMENTES (voir paragraphe 4).**

>Le DEFI DE THAU (Aquathlon) peut s'effectuer SEUL ou en RELAIS (1 nageur + 1 coureur)

1- ACCES A L'EPREUVE

> L'épreuve est ouverte aux licenciés FFTRI, FFN ou FFA pour les relais ou à tous non-licenciés ayant pris le pass journée compétition FFTRI (Assurance journalière).

> L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie Junior) en individuel, et catégorie cadets pour le relais.

- Les catégories pour la saison 2021 sont définies comme suit :

CATEGORIE ANNEE DE NAISSANCE

BENJAMINS 2008-2009 (12/13ans)

MINIMES 200t 6-2007 (14/15ans)

CADETS 2004-2005 (16/17ans)

JUNIORS 2002-2003 (18/19ans)

SENIORS 1982-2001 (20/39ans)

MASTERS à partir de 1981 et avant (>= 40ans)

Cette épreuve est support Championnat Régional Adultes (pour les licenciés FFTRI Compétition Senior et Master)

2- INSCRIPTIONS ET TARIFS

Inscriptions en ligne sur Ats Sport jusqu'au vendredi 3/09/2021 minuit ou sur place le samedi 4/09/2021 (sans majoration) ou dimanche 6/09/2021 (avec majoration de 5€)

Tarif en Individuel jusqu'au 21/08:

Licenciés FFTRI : 30 €

Non licenciés FFTRI : 30 € + 5€ de Pass compétition

Tarif en individuel à partir du 22/08 :

Licenciés FFTRI : 35€

Non-licenciés FFTRI : 35€ + 5€ de Pass Compétition

Tarif en équipe jusqu'au 21/08 :

Licenciés FFTRI : 36 € (pour l'équipe)

Non licenciés FFTRI : 36 € + 5 € de Pass compétition par équipier soit 46 € pour l'équipe

Tarif en équipe à partir du 22/08 :

Licenciés FFTRI : 42€

Non-licenciés FFTRI : 42€ + 5€ de Pass Compétition par équipier soit 52€ pour l'équipe

Tarif en Individuel le jour de la course :

Licencié FFTRI : 40€

Non-Licenciés FFTRI : 40€ + 5€ de Pass Compétition

Tarif en équipe le jour de la course :

Licenciés FFTRI : 48€

Non-Licenciés FFTRI : 48€ + 5€ de Pass Compétition par équipier soit 58€ pour l'équipe

Afin de valider son inscription, tout concurrent devra fournir lors de son inscription ou du retrait de dossard :

- Sa licence FFTRI de la saison en cours (papier ou numérique)
- Une pièce d'identité
- Autorisation parentale pour les mineurs

Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon Compétition, un certificat médical d'aptitude de moins de 1 an au jour de l'épreuve de non contre-indication à la pratique du "Triathlon en compétition " ou du "Tout Sport en compétition" sera exigé ainsi qu'un Pass Compétition à remplir et signer téléchargeable sur le site internet du club sete-thau.com.

Pour les épreuves de relais une licence de la saison en cours FFN pour la natation, ou licence de la saison en cours FFA pour la course à pied sont autorisées, mais ne dispensent pas d'un pass compétition. **A défaut, toute participation sera exclue.**

3- RETRAIT DES DOSSARDS ET PROGRAMME

RETRAIT DES DOSSARDS et NOUVELLES INSCRIPTIONS

Samedi 4 septembre de 16h30 à 19h30 : Local STT, stade du lido

Dimanche 5 septembre de 7h à 8h 30 au stade du lido

PROGRAMME :

Dimanche 5 de 7h à 8h30 : Dépôt des sacs de transitions et tatouage stade du Lido

9h : Départ du bus Promenade de Neuburg pour la Natation pour tous les concurrents (Individuel et Nageur Relais)

9h20 : Consigne de sécurité sur la plage des Nouveaux Thermes à Balaruc les bains

9h30 : Départ de la natation individuel et Relais

12h : remise des prix

4- ORGANISATION

>Les compétiteurs seront amenés en bus sur le lieu de départ de natation (Plage des nouveaux THERMES à Balaruc les Bains :

Départ du Bus à 9h au niveau du retrait des dossards : Promenade de Neuburg

Attention : pour les « relais », la zone de transition (arrivée du nageur et départ du coureur plage des Mouettes au Barrou) se situe à 5 km de la zone d'arrivée (stade Joliot Curie, rue du Dauphiné) à SETE ; Le coureur doit se rendre à la zone de transition (place des Mouettes au Barrou) par ses propres moyens ; le nageur après le passage de relais au niveau de la zone de transition devra se rendre par ses propres moyens sur la zone d'arrivée de la course (stade Joliot Curie).

>Natation :

Le départ NATATION sera donné de la plage des NOUVEAUX THERMES de BALARUC LES BAINS pour un parcours de 2100 m traversant l'Etang de Thau en direction de la plage située à côté de la Base Nautique du Barrou (côté Ouest : place des Mouettes).

Parking disponible à la base nautique du Barrou.

En cas de mauvais temps ou de fort vent, un parcours natation de repli sera proposé, anse du Barrou.

>Sécurité :

Le port d'une combinaison néoprène (intégrale, shorty ou Top) pour la partie Natation se réfère à la réglementation sportive FFTRI 2021.

Le port du bonnet fourni par l'organisateur est OBLIGATOIRE.

L'épreuve est sécurisée par des kayaks et des embarcations motorisées, réparties sur la longueur de la course et destinées à prendre immédiatement en charge tout nageur en difficulté ou qui souhaiterait abandonner en cours d'épreuve.

A chaque extrémité de la course se trouve un kayak évoluant respectivement au niveau du premier et du dernier nageur.

Le nageur en difficulté ou souhaitant assistance doit signaler sa volonté à l'organisation en levant le bras, il sera alors immédiatement rejoint par le kayak le plus proche qui le sécurisera avant d'être pris en charge par une embarcation motorisée qui décidera de le ramener à terre immédiatement ou non en fonction de la situation rencontrée.

Il est strictement interdit au nageur souhaitant abandonner de rejoindre la côte seul, d'une part afin de ne pas se retrouver alors sans assistance et d'autre part, afin qu'aucune absence inexplicée à l'arrivée ne déclenche inutilement la mobilisation des secours.

TRÈS IMPORTANT – BARRIERE HORAIRE

L'INTERRUPTION DE LA NAVIGATION NECESSAIRE A LA TRAVERSEE EST SOUMISE A L'AUTORISATION DE LA PREFECTURE MARITIME. AFIN DE MINIMISER CELLE-CI, LES CONCURRENTS QUI METTRONT PLUS **D'UNE HEURE** POUR LA PARTIE NATATION SERONT DISQUALIFIES.

DE CE FAIT, L'ORGANISATEUR OU LE MEDECIN SE RÉSERVENT LE DROIT D'ARRETER À TOUT MOMENT LES NAGEURS RETARDATAIRES OU EN DIFFICULTE, SITUÉS DANS LA ZONE DE TRAFIC MARITIME ET DE LES HISSER A BORD DES BATEAUX BALAIS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ.

TOUT CONCURRENT PRENANT LE DEPART NE POURRA CONTESTER UNE TELLE DECISION ET DEVRA S'Y SOUMETTRE.

Tous les concurrents sont invités à reconnaître le parcours (Affiché au retrait des dossards et sur le site Web.)

>Aire de transition (pour les individuels seulement) :

Elle est située sur la place des Mouettes au Barrou. Cette zone est interdite à toute personne extérieure à l'organisation.

A la transition, récupérer ses affaires pour la course à pied et ranger son équipement de natation dans son sac. Ces sacs seront restitués à l'arrivée au niveau du retrait des dossards.

1 Ravitaillement liquide est prévu sur la zone de transition.

Les affaires qui ne seront pas dans le sac dédié ne seront pas prises en charge par l'organisation.

>Course à pied :

Toutes les affaires Course à pied des concurrents devront être rangées dans les sacs prévus à cet effet. Ces sacs seront déposés dans l'aire de transition par l'organisation.
Torse nu interdit.

Tous les concurrents sont invités à reconnaître le parcours (Affiché au retrait des dossards et sur le site Web).

Aucune aide extérieure et aucun accompagnement ne sont autorisés lors de l'épreuve.
1 ravitaillement liquide est prévu sur le parcours.

>Les concurrents doivent respecter les consignes de l'organisation et des signaleurs et ne pas effectuer d'actions dangereuses pour autrui.

>Environnement et développement durable :

Le défi de Thau se déroule dans un espace naturel exceptionnel (Mont Saint Clair et Etang de Thau), protégés et en zone Natura 2000.

Des consignes précises et rappels de règlement et respect de l'environnement seront donnés lors du briefing qui précède l'épreuve.

Tout jet de déchets ou d'un quelconque objet verra le participant immédiatement disqualifié.

Aucun jet de détritrus dans la nature ne peut être toléré.

>Tout manquement au respect de ces règles de course entraînera la disqualification.

5- ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés FFTRI bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Pour les non licenciés FFTRI, la souscription d'une licence journée (PASS COMPETITION) est **obligatoire**.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, en cas d'accident dû à un mauvais état de santé, au non-respect des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services municipaux ou de la réglementation de la FFTRI.

6- DROIT A L'IMAGE

De par leur inscription, les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de l'aquathlon sur tous les supports y compris les documents promotionnels.

7- RECOMPENSES

Trois premiers hommes et femmes au scratch en individuel.
Première équipe féminine, masculine et mixte pour les relais.

8- ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant des organisateurs (météo, ...), aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

L'organisateur pourra modifier ou annuler en cas de force majeure l'épreuve de natation et/ou de course à pied.

Aucun remboursement ne sera effectué à compter du 22 Août inclus même sur présentation d'un certificat médical.

9- REGLES GENERALES

Tous les participants et leurs représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Par la même, ils ou les ayant droits dégagent les organisateurs de toutes responsabilités pour tous les dommages subis ou causés par eux-mêmes avant, pendant et après l'épreuve.